



# Projet d'évaluation

Année 2021/2022

Le nouveau Bac introduit une part de contrôle continu (40%) qui valorise les efforts réguliers des élèves tout au long de l'année. Ce projet d'évaluation annuel a pour objectifs de garantir l'équité de l'évaluation entre les élèves et de prévoir les modalités d'organisation du contrôle continu. Il sera communiqué aux élèves et à leur famille. Il s'agit ici d'un document novateur qui fera l'objet d'un bilan en fin d'année scolaire pour d'éventuelles modifications à la rentrée scolaire prochaine.

## 1- Les textes fondateurs

- **Décret n°2021-983 du 27 juillet 2021** modifiant les dispositions du code de l'éducation relatives au baccalauréat général et au baccalauréat technologique.
- **Arrêté du 27 juillet 2021** portant adaptations des modalités d'organisation du baccalauréat général et technologique à compter de la session 2022.
- **Note de service du 28-7-2021** : Modalités d'évaluation des candidats à compter de la session 2022.
- **BO n°30 du 29 juillet 2021** : Guide national de l'évaluation

## 2- Modalités d'évaluation

Le diplôme du baccalauréat est délivré en fonction des résultats obtenus par le candidat :

- Aux **épreuves finales** qui représentent **60%** de la note globale ;
- Aux évaluations organisées pendant sa scolarité en classes de première et de terminale dans le cadre d'un **contrôle continu** qui représente **40%** de la note globale ;
- Aux éventuels enseignements optionnels : les résultats obtenus pendant le cycle terminal sont pris en compte pour l'examen.

Les moyennes sont affectées d'un coefficient propre à chaque matière : voir document joint.

L'évaluation est un acte professionnel que l'enseignant réalise sous une diversité de formes pour identifier les acquis des élèves, adapter l'enseignement, encourager et structurer les apprentissages de chaque élève. Ces évaluations sont comptabilisées dans le contrôle continu du Bac.

L'évaluation peut se faire sous des formes variées (écrites, orales, travaux pratiques, travaux individuels ou collectifs, format papier ou numérique...). Elle doit être explicite pour les élèves en termes d'attendus et de critères d'évaluation.

L'évaluation est une activité pédagogique de la responsabilité de l'enseignant qui ne peut être remise en cause.

Elaboration d'une moyenne significative : la moyenne doit pour être représentative prendre en compte un nombre significatif de situations d'évaluations. Un élève qui n'aurait pas été suffisamment évalué lors d'un trimestre et dont la moyenne ne serait pas significative peut ne pas avoir de moyenne reportée sur son bulletin. Les notes obtenues devront cependant apparaître dans la partie commentaire disciplinaire du bulletin avec la mention « Pas assez d'évaluations ce trimestre pour obtenir une moyenne significative ».

La moyenne annuelle ne peut être représentative qu'à la condition que chaque moyenne trimestrielle ait été dûment entérinée comme telle par les conseils de classe successifs.

### **3- Assiduité des élèves**

La note de service du 28 juillet précise « Le contrôle continu implique un respect scrupuleux de l'obligation d'assiduité prévue par l'article L511-1 du code de l'éducation, qui impose aux élèves de suivre l'intégralité des enseignements obligatoires et optionnels auxquels ils sont inscrits. Les élèves doivent accomplir les travaux écrits et oraux qui leur sont demandés par les enseignants et se soumettre aux modalités de contrôle continu qui leur sont imposés.

Lorsque l'élève est absent à un devoir jugé comme faisant porter un risque à la représentativité de la moyenne, l'enseignant prévoit un rattrapage (lors du cours suivant, sur une plage libre de l'emploi du temps de l'élève concerné, le mercredi après-midi). Les élèves convoqués à un devoir de rattrapage le mercredi après-midi recevront une convocation écrite par voie électronique envoyée par la vie scolaire. Si l'élève ne se présente pas au devoir de rattrapage, il peut se voir attribué la note de 0/20.

Si en fin de première ou en fin de terminale, certaines moyennes annuelles sont jugées non représentatives, l'élève sera officiellement convoqué par écrit à une **épreuve de remplacement** avec copie aux parents envoyé par le Proviseur adjoint :

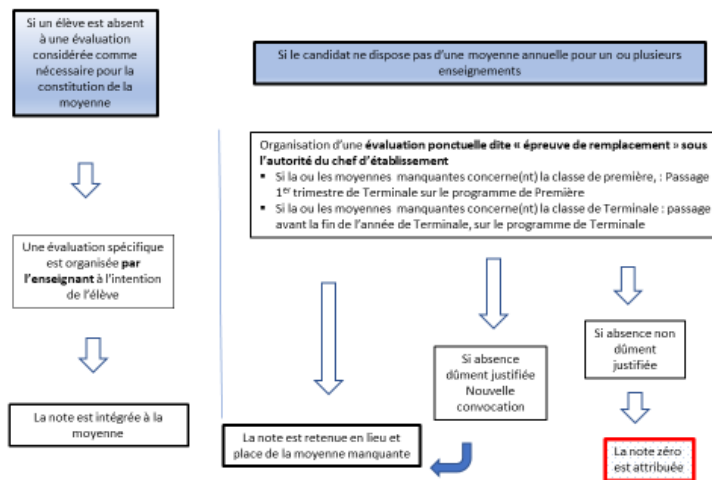
- Au premier trimestre de terminale (avant les vacances de Toussaint), sur le programme de première, si la moyenne non validée concerne la classe de première ;
- Avant la fin de l'année scolaire de terminale (en mai et en fonction de la remontée des livrets), sur le programme de terminale, si la moyenne non validée concerne la classe de terminale.

**Cette note remplacera pour le baccalauréat (partie en contrôle continu) les moyennes non significatives obtenues durant l'année scolaire dans cette discipline.**

Dans le cas d'une absence dûment justifiée à cette évaluation ponctuelle, le candidat est à nouveau convoqué. Si l'absence n'est pas dûment justifiée, **la note de zéro comme note de baccalauréat est attribué pour cet enseignement.**

Le projet d'évaluation ne s'applique sur ce volet que pour les élèves dont les absences seraient considérées comme non justifiées.

Des élèves qui ont des absences justifiées et qui présentent des problèmes de santé reconnus (avec un PAI) ne relèvent pas des dispositions du projet d'évaluation.



#### 4- La gestion de la fraude

Avec le développement du contrôle continu, les suspicions et les cas de fraude font également partie des éléments à considérer pour un traitement égalitaire des élèves face à l'évaluation.

« La gestion des situations de fraude relève de la responsabilité des professeurs ». Et elle « s'exerce dans le cadre du règlement intérieur » de l'établissement.

#### 5- Aménagements

Les élèves bénéficiant d'aménagements aux examens feront l'objet de dispositions permettant, dans le cadre des contraintes d'emploi du temps et des contraintes disciplinaires, de prendre en considération leurs besoins (temps supplémentaire, devoir aménagé...).

Dans le cas où l'élève serait amené à subir l'épreuve dite de remplacement, l'ensemble des mesures d'aménagement et en particulier celles relative à l'application d'un tiers temps seront appliquées.

## Annexe 1 : Coefficients du Bac session transitoire

Elèves inscrits en terminale en 2021/22

### Epreuves terminales (de 1<sup>ère</sup> ou de terminale)

	Voie générale			Voie technologique		
	Première	Terminale	Total Cycle	Première	Terminale	Total Cycle
Français (oral et écrit)	10		10	10		10
Philosophie		8	8		4	4
Enseignement de spécialité 1	16		16	16		16
Enseignement de spécialité 2	16		16	16		16
Grand oral	10		10	14		14
			<b>60</b>			<b>60</b>

### Contrôle continu

	Première 2020-2021	Terminale 2021-2022	Total cycle Session 2022
Enseignement de spé non poursuivi	5		5
Histoire-Géographie	3.33	3	6.33
Langue Vivante A	3.33	3	6.33
Langue Vivante B	3.33	3	6.33
Enseignement scientifique (voie générale) ou mathématiques (voie technologique)	2.5	2.5	5
Education physique et sportive		5	5
EMC		1	1
Notes de bulletin tous enseignements	5		5
	22.5	17.5	40

### Options

Les notes des options suivies en classe de 1<sup>ère</sup> sont intégrées dans les notes du bulletin. Les options suivies en classe de terminale sont à ajouter au contrôle continu coefficient 2.

## Annexe 2 : Coefficients du Bac session 2023

Elèves inscrits en Première en 2021/22

### Epreuves terminales (de 1<sup>ère</sup> ou de terminale)

	Voie générale			Voie technologique		
	Première	Terminale	Total Cycle	Première	Terminale	Total Cycle
Français (oral et écrit)	10		10	10		10
Philosophie		8	8		4	4
Enseignement de spécialité 1		16	16		16	16
Enseignement de spécialité 2		16	16		16	16
Grand oral		10	10		14	14
			<b>60</b>			<b>60</b>

### Contrôle continu

	Voie générale			Voie technologique		
	Première	Terminale	Total Cycle	Première	Terminale	Total Cycle
Enseignement de spécialité de 1 <sup>ère</sup>	8		8	8		18
Histoire-Géographie	3	3	6	3	3	6
Langue vivante A	3	3	6			
Langue vivante B	3	3	6	3	3	6
Enseignement scientifique (voie générale) ou mathématiques (voie technologique)	3	3	6	3	3	6
Education physique et sportive		6	6		6	6
Enseignement moral et civique	1	1	2	1	1	2
			<b>40</b>			<b>40</b>

### Enseignements optionnels

	Voie générale			Voie technologique		
	Première	Terminale	Total Cycle	Première	Terminale	Total Cycle
Option 1	2	2	4	2	2	4
Option 2		2	2	2	2	4
LCA Latin	2	2	4			
LCA Grec	2	2	4			
Total	6	8	14	4	4	8

### Annexe 3 : Elèves inscrits en BACHIBAC et ESABAC

Elèves inscrits en terminale en 2021/22

#### Epreuves terminales (de 1<sup>ère</sup> ou de terminale)

	Voie générale		Total Cycle
	Première	Terminale	
Français (oral et écrit)	10		10
Philosophie		8	8
Enseignement de spécialité 1		16	16
Enseignement de spécialité 2		16	16
Grand oral		10	10
Langue et Littérature (remplace la langue vivante A)		15 en ESABAC (Coef affecté à la moyenne des notes de l'examen écrit et oral)	15
		15 en ABIBAC (Coef affecté à l'épreuve écrite)	
Histoire-Géographie DNL		15	15
			<b>90</b>

#### Contrôle continu

	Première 2020-2021	Terminale 2021-2022	Total cycle Session 2022
Enseignement de spé non poursuivi	5		5
Langue Vivante B	3.33	3	6.33
Enseignement scientifique (voie générale) ou mathématiques (voie technologique)	2.5	2.5	5
Education physique et sportive		5	5
Enseignement moral et civique		1	1
Notes de bulletin tous enseignements	5		5
			27.33

## Elèves inscrits en BACHIBAC et ESABAC

Elèves inscrits en Première en 2021/22

### Epreuves terminales (de 1<sup>ère</sup> ou de terminale)

	Voie générale		Total Cycle
	Première	Terminale	
Français (oral et écrit)	10		10
Philosophie		8	8
Enseignement de spécialité 1		16	16
Enseignement de spécialité 2		16	16
Grand oral		10	10
Langue et Littérature (remplace la langue vivante A)		15 en ESABAC (Coef affecté à la moyenne des notes de l'examen écrit et oral)	15
		15 en ABIBAC (Coef affecté à l'épreuve écrite)	
Histoire-Géographie		15	15
			<b>90</b>

### Contrôle continu

	Première	Terminale	Total cycle Session 2023
Enseignement de spé non poursuivi	8		8
Langue Vivante B	3	3	6
Enseignement scientifique (voie générale) ou mathématiques (voie technologique)	3	3	6
Education physique et sportive		6	6
Enseignement moral et civique	1	1	2
			28